Mise au point

Vous recevez régulièrement des mails d'une Association dissidente utilisant, de façon illégale, notre fichier... ce sont des spécialistes de la publicité !!! Cependant il faut être réaliste et honnête.

Dans le courrier du 24 janvier 2020, l'Amiral Bernard ROGIL, Chef d'Etat Major particulier du Président de la République, il faut comprendre qu'il n'y a pas d'extension des décrets de 2000 et 2004, mais peut-être un jour ? Malheureusement les années passent...

C'est inacceptable le préjudice moral et physique a été et reste toujours pour tous!

Les Pupilles de la Nation et Orphelins de Guerre sont automatiquement ressortissants de l'ONAC-VG avec les droits qui leur sont dus. N'hésitez pas à nous contacter, nous prendrons rendez-vous avec l'ONAC-VG de votre Département.

Je dois rappeler que notre Association est affiliée à la FNAM, nous intervenons auprès de cette dernière pour obtenir des aides importantes pour nos adhérents en difficulté (ne pas hésiter à nous contacter).

Bien sûr nous devons continuer à nous battre, mais vous le savez bien, ce ne sont pas toujours les personnes qui font le plus de bruit les plus efficaces ...

Bien cordialement. Votre Président André LECOQ

j Ce 34